

Requérant	Questions/Requêtes/Sujets	Responsables	Réponses
<p>M. Martin Blanchard Comité logement de La Petite-Patrie</p>	<p>Monsieur Martin Blanchard, conseil d'arrondissement du 29 mai 2013 :</p> <p>M. Blanchard, du Comité logement de La Petite-Patrie salut la décision du conseil de procéder à l'adoption d'une réserve foncière, puis effectue quatre interventions à l'égard de ce projet.</p> <p>1) M. Blanchard désire savoir si le propriétaire des terrains visés, soit la firme Olymbec, pourra toucher des revenus additionnels pour pertes de profits anticipés lorsque la Ville se portera acquéreur des deux lots convoités.</p> <p>2) M. Blanchard désire savoir si le projet de réserve foncière soumise à l'examen du conseil correspond à celle projetée dans le cadre du Plan de développement urbain, économique et social (PDUÉS) adopté par la Ville et touchant les secteurs Marconi-Alexandra, Atlantic, Beaumont et De Castelneau.</p> <p>3) M. Blanchard désire être informé si les lots faisant l'objet d'une réserve foncière pourront accueillir à terme des projets d'habitation sociale.</p> <p>4) M. Blanchard est d'opinion que les amendes pour abattage d'arbres devraient être revues à la hausse pour les personnes morales.</p>	<p>F. W. Croteau</p> <p>F. W. Croteau</p> <p>F. W. Croteau</p> <p>M. A. Gadoury</p>	<p>DIRECTION CONCERNÉE : BUREAU DES ÉLUS</p> <p>LE MAIRE DE L'ARRONDISSEMENT, FRANÇOIS WILLIAM CROTEAU, DONNE RÉPONSE SUR PLACE À LA QUESTION EN MENTIONNANT QU'IL NE SAURAIT Y AVOIR DE PERTES ANTICIPÉES POUR OLYMBEC, DU FAIT QUE L'ADOPTION D'UNE RÉSERVE FONCIÈRE MET FIN À LA POSSIBILITÉ DE DÉPOSER UNE DEMANDE DE PERMIS AUPRÈS DE LA VILLE.</p> <p>LE MAIRE DE L'ARRONDISSEMENT, FRANÇOIS WILLIAM CROTEAU, CONFIRME QU'IL S'AGIT EFFECTIVEMENT DU MÊME PROJET DE RÉSERVE FONCIÈRE, TOUT EN PRÉCISANT QUE CELLE-CI PORTE SUR DEUX LOTS SPÉCIFIQUES.</p> <p>LE MAIRE DE L'ARRONDISSEMENT, FRANÇOIS WILLIAM CROTEAU, DÉCLARE QUE LA CRÉATION DE NOUVEAUX LOGEMENTS SOCIAUX DEMEURE UN VOLET DISTINCT DE LA RÉSERVE FONCIÈRE, TEL QUE PLANIFIÉ DANS LE CADRE DU PLAN DE DÉVELOPPEMENT URBAIN, ÉCONOMIQUE ET SOCIAL (PDUÉS).</p> <p>LE CONSEILLER D'ÉTIENNE-DESMARTEAU, MARC-ANDRÉ GADOURY, INFORME L'ASSEMBLÉE QUE LE CONSEIL MUNICIPAL SERA APPELÉ À SE PRONONCER SUR UNE MOTION À CET EFFET PROCHAINEMENT.</p>

Requérant	Questions/Requêtes/Sujets	Responsables	Réponses
Mme Patricia Lucas	<p>Madame Patricia Lucas, conseil d'arrondissement du 29 mai 2013 :</p> <p>Mme Lucas soumet trois questions aux soins du conseil :</p> <p>1) Mme Lucas signale que la firme propriétaire du terrain visé par le projet de réserve foncière effectue présentement des travaux d'arpentage. Elle désire savoir si ceux-ci sont susceptibles d'entraîner un effet à la hausse sur les indemnités à verser par la Ville au moment de l'acquisition de ces lots.</p> <p>2) Mme Lucas déclare que des travaux de caractérisation des sols ont été entrepris en octobre 2012 sur les terrains faisant l'objet d'une réserve foncière.</p> <p>3) Mme Lucas fait état de correspondances échangées entre le Canadien Pacifique et les autorités centrales de la Ville. Elle désire savoir si leur contenu est accessible au public.</p>	<p>F. W. Croteau</p> <p>F. W. Croteau</p> <p>F. W. Croteau</p>	<p>DIRECTIONS CONCERNÉES : BUREAU DES ÉLUS</p> <p>LE MAIRE DE L'ARRONDISSEMENT, FRANÇOIS WILLIAM CROTEAU, DONNE L'ASSURANCE QUE CES INTERVENTIONS N'AURONT AUCUNE INCIDENCE, DU FAIT QU'AUUCUNE DEMANDE DE PERMIS N'A ÉTÉ SOUMISE À L'ARRONDISSEMENT ANTÉRIEUREMENT À L'ADOPTION DE LA RÉSERVE FONCIÈRE.</p> <p>LE MAIRE DE L'ARRONDISSEMENT, FRANÇOIS WILLIAM CROTEAU, INDIQUE QUE CES TRAVAUX ONT ÉTÉ AMORCÉS À UNE ÉPOQUE OÙ LE CANADIEN PACIFIQUE ÉTAIT ENCORE PROPRIÉTAIRE DES TERRAINS VISÉS.</p> <p>LE MAIRE DE L'ARRONDISSEMENT, FRANÇOIS WILLIAM CROTEAU, A PRIS CONNAISSANCE DE CES ÉCHANGES ET CONFIRME QUE LEUR DIVULGATION NÉCESSITE L'ACCORD PRÉALABLE DU CANADIEN PACIFIQUE.</p>
Mme Frances Foster	<p>Madame Frances Foster; conseil d'arrondissement du 29 mai 2013:</p> <p>Mme Foster dépose au conseil un document suggérant que les terrains faisant l'objet d'une réserve foncière soient désignés sous l'appellation toponymique de « parc des gorilles ».</p>		

DOSSIERS FERMÉS – INTERNET –

Suivi des requêtes et questions du public au conseil d'arrondissement

Conseil du 29 mai 2013

Requérant	Questions/Requêtes/Sujets	Responsables	Réponses
			Aucun dossier reçu aux fins de cette séance.